

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Uniquement
stage
INTRA

Objectifs

- Donner aux membres du CHSCT les méthodes et les outils nécessaires au bon fonctionnement de leurs missions.
- Comprendre et organiser le fonctionnement du CHSCT .
- Connaître les principales obligations réglementaires de la sécurité.
- Identifier et évaluer les risques, maîtriser les outils d'analyse des accidents de travail.
- Elaborer une politique de prévention dans l'entreprise.

Contexte réglementaire

- Les représentants du personnel, membres du CHSCT, ont droit à une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions (Article L 4614-14 du Code du Travail).
- La formation est dispensée aux représentants du personnel dès leur première désignation; elle tend à les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- La formation est renouvelée lorsque les représentants du personnel ont exercé leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non. Le renouvellement de la formation a pour objet l'actualisation des connaissances et leur perfectionnement.
- La Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 a étendu l'obligation de formation à tous les établissements d'au moins 50 salariés.

Public concerné

Le CHSCT est obligatoirement composé de l'employeur (ou de son représentant) et de représentants du personnel.

Ces représentants du personnel sont désignés par un collègue constitué par les membres élus du comité d'entreprise et les délégués du personnel.

Durées

- 21 heures dans les établissements de moins de 300 salariés
- 35 heures dans les établissements de plus de 300 salariés

Prérequis

- Aucune condition particulière à remplir n'est prévue pour pouvoir être désigné au CHSCT. Tout salarié de l'établissement peut devenir membre du comité.

Documentation support de l'entreprise

- Document Unique d'évaluation des risques professionnels,
- Rapports d'analyse d'accident du travail
- Exemples de titres d'habilitation et d'autorisation remis à vos salariés
- Règlement intérieur
- Politique QHSE de la direction.

Supports remis au stagiaire

- 1 stylo + 1 bloc-notes
- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant toutes les notions théoriques et pratiques acquises au cours de la formation.



Contenu du dossier de fin de formation

Feuille d'émargement par demi-journée
Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
Attestation de suivi de stage individuelle

Uniquement
 stage
 INTRA

Programme

Formation théorique et application pratique

- Les enjeux de la prévention
Enjeux humains, financiers, réglementaires
- L'organisation de la prévention
Les acteurs de l'entreprise (médecin du travail, salariés, chef d'entreprise, etc.)
Les partenaires extérieurs (inspection du travail, CARSAT, etc.)
- L'organisation du CHSCT
Mise en place du comité
Le temps de délégation
Les missions
Les moyens
- Le fonctionnement
Les réunions (ordre du jour, invités)
Les visites d'inspection
Le rapport et le programme annuel de prévention
- Les missions des membres du CHSCT :
Les missions d'étude et d'analyse
Les missions de contrôle
- Les obligations réglementaires de l'entreprise en matière d'hygiène et de sécurité :
La structure du Code du Travail
Le livre II du Code du Travail
Les infractions
La réglementation spécifique à l'activité de l'entreprise
- Les accidents du travail et maladies professionnelles :
Définitions (accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles)
Les différents types de lésions, statistiques
Droits et devoirs du salarié accidenté
Le système de financement des accidents du travail

Formation théorique et application pratique (suite)

- L'analyse des accidents de travail et des incidents
La multi causalité d'un accident de travail
L'analyse d'un accident de travail par la méthode de l'arbre des causes
Objectivation des faits
Recueillir les informations
Critiquer les informations : jugements de valeurs, opinions, faits
Construction de l'arbre des causes
Organiser les informations, l'enchaînement des causes
- L'évaluation des risques
La réglementation : décret du 5 novembre 2001 et du 17 décembre 2008
Les grandes familles de risques
Les risques généraux
Les risques spécifiques liés aux activités de l'entreprise
Les outils d'observation
Les visites de poste
La préparation de la visite
Le déroulement
L'importance du débriefing
- La démarche de prévention
Les principes généraux de prévention
La mise en œuvre de la prévention
Prévention intégrée
Protection collective
Protection individuelle
La recherche d'actions correctives suite à un accident ou incident et d'actions préventives suite à l'évaluation des risques en tenant compte des changements techniques, organisationnels et comportementaux
L'analyse de la faisabilité des actions envisagées (faisabilité technique, économique)